

Laura

IMMOBILIER

HONORAIRES au 1^{er} Janvier 2024

VENTE

(Honoraires à la charge du vendeur sauf convention contraire)

Biens immobiliers

Mandat Simple Frais fixes de **5 000 E TTC + 3.5 % TTC du Prix de Vente**

Mandat Confiance *Frais fixes de **5 000 E TTC + 2.5 % TTC du Prix de Vente**

Cas particuliers

Parking Forfait de 1450 E TTC Box Forfait de 1850 E TTC Au-delà de 25 000 E 10%TTC

Mandat de recherche Frais fixes de 5 000 E + 3 % TTC du Prix de Vente (Honoraires acquéreur)

* **Mandat confiance** : Votre bien en exclusivité (**-1% d'honoraires**) tout en vous réservant la possibilité de présenter vous-même un acquéreur avec alors **rétrocession de la moitié de nos honoraires en votre faveur.**

LOCATION

Baux d'habitation ou mixtes (Soumis à La Loi du 6 Juillet 1989)

Honoraires à charge du LOCATAIRE et du BAILLEUR (en zone tendue) + 2 E TTC/m² en zone très tendue

Visite, Constitution de dossier et Rédaction du bail : 10 E TTC /m²

Etat des lieux réalisé par l'agence : 3 E TTC/m²

Honoraires à charge du BAILLEUR

Entremise et négociation : 6% HT (soit 7.2% TTC) du montant loyer annuel cc

Constitution du dossier Bailleur : **Offert** dans le cadre de la Gestion, sinon 100^E TTC

Etat des lieux de sortie : 3^E TTC/m² (avec un minimum de 100^E TTC pour Meublés)

L'ensemble limité
à 1,3 fois le loyer
(pour le Bailleur)

Autres baux d'habitation Honoraires à charge du Bailleur et du Locataire : 8% TTC du loyer annuel cc

Location parking, box ou caves Honoraires à charge du Bailleur et du Locataire : 135 E TTC

Location Local Professionnel ou Commercial, Bureau (à charge du preneur)

Honoraires de Location : 25 % TTC du loyer annuel HT/HC

Honoraires de rédaction d'actes et de renouvellement de bail : 5 % TTC du loyer annuel HT/HC

GESTION

Honoraires de gestion courante **6.6 % HT** (soit 7.92% TTC) des sommes encaissées
(avec 50^E TTC minimum/mandat, 12^E TTC pour Parkings ou Caves)

Assurance Loyers Impayés : 2.4% TTC des loyers + charges

Assurance Loyers Impayés Garantie Totale y compris Détérioration immobilière et Protection juridique

Indemnisation à J + 24h : 2.9% TTC des loyers + charges

